DISCOURS DE l'UR-CEDEAO A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA MIGRATION le 19 et le 20 DECEMBRE 2016, ORGANISEE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION AVEC LA COLLABORATION DE LA COOPERATION SUISSE.

- Monsieur le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Monsieur le représentant résident de la coopération SUISSE ;
- Monsieur le représentant résident de l'OIM,
- Monsieur le représentant résident de l'union européenne ;
- Mesdames et Messieurs, représentants du corps diplomatique et consulaire ;
- Monsieur le point Focal sur le projet « Droit des migrants en action » ;
- Mesdames et Messieurs, membres du bureau de l'UR-CEDEAO ;
- Messieurs les présidents des Ressortissants communautaires et extra communautaires ;
- Mesdames et messieurs les représentants des organisations de la Société Civile ;
- Honorables invités, chers migrants ;
- Mesdames et Messieurs

Nous voudrions tout d'abord exprimer nos sincères remerciements et gratitudes aux autorités béninoises, en l'occurrence, le ministre des Affaires Etrangères et de la coopération, à travers l'Agence Nationale de la Migration et de la Diaspora, la coopération SUISSE, l'OIM, et tous les partenaires, pour avoir bien voulu organiser la célébration de cette journée internationale en associant les migrants.

Cette cérémonie de lancement officiel de la journée de la migration dont les activités vont se dérouler deux jours durant avec des débats

autour des thèmes qui permettront d'échanger, d'apprendre et d'agir, et des manifestations culturelles qui seront animées par les migrants eux mêmes, témoigne de l'importance que le Bénin et la communauté internationale accorde à la migration.

D'une façon globale, la migration est un mouvement naturel et dynamique qui donne un sens à l'existence humaine à travers des échanges culturels, social, économiques, technologique et scientifiques. Elle se fait d'une façon individuelle, collective ou massive selon les causes liées à la pauvreté, aux conflits, aux contraintes climatiques, environnementaux, à la recherche de connaissance, de l'emploi, des opportunités d'investissements etc.

En effet, ces quinze dernières années, le contexte de la migration dans le monde est devenu de plus en plus préoccupant. Certaines causes citées plus haut ne cessent d'entrainer la migration massive par terre et mer, créant des dizaines de milliers de morts et victimes de la traite humaines. Nous avons récemment constaté que, la plupart des pays qui sont à l'origine de certaines des causes de la migration massive, ferment leurs frontières aux migrants, violant ainsi les lois internationales de protection des droits des migrants.

Mesdames et Messieurs, dans un cadre spécifique, le Bénin fait partie de la communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Monétaire Ouest africaine (UEMOA). Les pays membres de ces espaces accueillent des « migrants communautaires » et des « migrants extracommunautaires ». Pour les migrants communautaires, ils sont protégés à l'intérieur de « l'espace CEDEAO » par le protocole portant code de la citoyenneté de la communauté. Dans ce cas, l'article 59 du traité révisé de la CEDEAO dit : « les citoyens de la communauté ont le droit d'entrée, de résidence et d'établissement, et les Etats membres s'engagent à

reconnaître ces droits aux citoyens de la communauté sur leur territoire respectifs conformément aux dispositifs des protocoles y afférents ». C'est pourquoi, dans l'approche communautaire de la migration de la CEDEAO, la Résolution 60/227 du 7 Avril 2006 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la migration internationale et le Développement, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille et d'autres convention, ont été intégrées. Mais en même temps, les migrants extracommunautaires bénéficient aussi des instruments de protection internationale de leurs droits dans les pays de l'espace Ouest africain. .

Aussi, en dépit des entraves à l'application des textes communautaires, notamment relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, aux droits de résidence et d'établissement, le flux migratoire à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest ne cesse d'augmenter. Mais les pôles d'attraction de ce flux change, selon les situations économiques, de stabilité ou d'instabilité sociale des pays d'origine et d'accueil. Néanmoins, quelle que soit le contexte, la migration d'une manière globale, est un facteur de développement.

Le Bénin par exemple, est un pays de tolérance intercommunautaire et de paix qui ont facilité l'instauration d'une démocratisation apaisée citée comme modèle dans le monde. De part sa position géographique, ce pays constitue un carrefour partagé entre le Burkina Faso, le Niger et le Mali, trois pays non littoraux qui utilisent les services du port de Cotonou pour leurs opérations commerciales. Aussi, la proximité de ce pays avec le Nigeria, plus de cent quarante (140) millions d'habitants, attire des investisseurs et des migrants travailleurs. Des entreprises diverses sont installées pour profiter du hub de services et des marchés des pays voisins, mais aussi pour faire profiter le Bénin. Ensuite, une grande partie des migrants en

provenant et en partant en Afrique centrale, passent par Cotonou pour atteindre leur destination. Les migrants communautaires et extracommunautaires vivent ensemble dans l'espace CEDEAO tout en partageant les pratiques de leurs valeurs spécifiques et communes. C'est le lieu de remercier l'Etat Béninois pour la mise en œuvre de plusieurs initiatives au Bénin telles que le Programme Migration et Développement (ProMID-Bénin) avec l'ONG ESAM, financé par la coopération SUISSE, le projet de Libre Circulation et Migration en Afrique de l'Ouest (FMM West Africa) avec l'ICMPD, l'OIM, le BIT, sous la coordination de la commission de la CEDEAO.

Aussi, il existe l'initiative mondiale intitulée « Droits des Migrants en action » ; un projet de 42 mois financé par l'Union européenne au Bénin et dans 14 autres pays dans le monde, à travers la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ainsi, le Bénin a très tôt compris la nécessité de travailler avec les associations des migrants et leur structure faîtières UR-CEDEAO, pour promouvoir et protéger les droits humains de ces migrants au Bénin, à travers des actions coordonnées de plusieurs organisations de la société civile donc : l'association des foyers DON Bosco qui travaille dans la sous thématique de la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants migrants, le Consortium d'ONG IDID, VADID et Bénin Alafia, dans la sous thématique de lutte contre le trafic et l'exploitation sexuelle des jeunes filles dans les Bars, buvettes et restaurants, l'ONG LIGUE LIFE qui travaille particulièrement sur la sous thématique de professionnalisation des filles victimes de la traite et des femmes migrantes. Grâce à ces différente actions sur le terrain, le Bénin est aujourd'hui cité parmi les pays les mieux avancés en Afrique de l'Ouest dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des migrants travailleurs domestiques et des victimes de la traite des personnes.

Par contre, nous constatons aussi que des migrants Africains, au niveau des frontières, des routes africaines et à l'intérieur des pays de l'Afrique, subissent des oppressions, de la maltraitance et des expulsions massives par des autorités de certains pays d'accueil. Par exemple, plusieurs centaines de migrants ont été acheminés du Gabon vers le port de Cotonou, après avoir été emprisonnés plusieurs mois. En guinée Equatoriale, des Africains sont battus, emprisonnés et expulsés d'une façon unilatérale. A l'intérieur de l'Afrique, des migrants sont rançonnés périodiquement, exploité dans leurs lieux de travail, humiliés et même parfois tués sans suite. Les migrants intra africains voyagent souvent dans la clandestinité parce que les conditions d'obtention de visa entre les Etats sont parfois très rigides. Si l'occident ferme ses frontières aux migrants Africains, l'Afrique doit les ouvriers à ses fils et filles. L'Afrique est très riche de ses ressources, de ses diversités socioculturelles, mais très pauvre par la plupart de ses gouvernants qui manque de vision, de cohésion et d'engagement pour la cause des populations. Néanmoins, l'espoir est permis, avec l'éveil des consciences citoyennes à la base et les exigences de la globalisation. L'Afrique est convoitée, par ce que son rôle dans un futur proche sera de se développer et de tirer le reste du monde vers le haut ; c'est pourquoi nous constatons à travers le monde aujourd'hui, les sommets France-Afrique, Amérique-Afrique, Japon-Afrique, Inde-Afrique et Chine-Afrique.

Mesdames et Messieurs, Honorables invités et participants, nous ne pouvons pas tout dire dans ce discours, mais au cours des ateliers qui vont suivre, nous essayeront d'apporter notre expertise à travers nos expériences afin de d'explorer ensemble des voies de solutions aux défis à relever.

Nous voudrions exprimer notre profonde gratitude aux autorités Béninoises pour nous avoir offert un environnement de paix ou nos droits sont respectés, aux peuple hospitalier et tolérant de ce pays, notre pays, aux ONG avec qui nous travaillons sur la protection des migrants vulnérables, le point Focal sur le droit des migrants en action, Monsieur Fernand AZONNANON, qui ne ménage aucun effort pour que ce projet soit le meilleur modèle au monde.

Merci de votre aimable attention

Lamine CISSE, président UR-CEDEAO, Consultant, écrivain.